

A N E P P – SECTEUR PEINTRE

DEMANDE DE REMBOURSEMENT DE L'INDEMNITE POUR ABSENCES JUSTIFIEES

Selon article 25 de la CCT romande du Second-Œuvre
(sont exclus : les apprentis, les patrons, les administrateurs)

EMPLOYEUR :
.....
.....

NOM DU SALARIE :

FONCTION et CLASSE DU/DE LA TRAVAILLEUR/EUSE :

TAUX D'ENGAGEMENT SELON CONTRAT : %

CAUSE DE L'ABSENCE : *Mettre une croix dans la case correspondante*

DECES	: conjoint(e), enfant	3 jours	<input type="checkbox"/>
	: père, mère, frère, sœur, beau-père, belle-mère	2 jours	<input type="checkbox"/>
	: grands-parents	1 jour	<input type="checkbox"/>
MARIAGE	:	1 jour	<input type="checkbox"/>
NAISSANCE	:	1 jour	<input type="checkbox"/>
MILITAIRE	: journée d'Information militaire	1 jour	<input type="checkbox"/>
	: libération des obligations militaires	½ jour	<input type="checkbox"/>

DATE(S) DE L'ABSENCE : du au.....

L'employeur atteste par sa signature qu'il s'agit d'une absence justifiée effective au sens de la Convention collective du second œuvre romand CCT-SOR en cours.

Le/la salarié/e soussigné/e certifie avoir reçu son plein salaire pour le(s) jour(s) d'absence mentionné(s) ci-dessus.

Lieu et date :

Signature du/de la salarié(e) :

Timbre et signature de l'employeur :

Remboursement prestations complémentaires : CHF 120.- / jour d'absence justifiée (ou prorata)

A RETOURNER A : ANEPP – Rue des Noyers 11 – 2000 Neuchâtel

Formulaire d'adressage pour renvoi.

ANEPP
Association cantonale Neuchâteloise
des Entreprises de Plâtrerie-Peinture
Rue des Noyers 11
2000 Neuchâtel

PS : ne pas oublier de joindre un BV QR code.